

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 6 (1868)  
**Heft:** 48

**Artikel:** On valé que vâi bé  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-179973>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mée. Le dames ne parurent point pressées de se retirer, quelques-uns de leurs maris le furent encore moins, et jusqu'aux approches de l'aurore l'élite des convives célébra l'influence civilisatrice des Arabes. »

**On valé que vâi bé.**

Tè dza bin délustra  
 Mé di dincé mon paré,  
 Que de té maria  
 Te ne pâu pa mi fâré.  
 Mâ, lé felié, tsi no, l'an ora tan d'orgouet,  
 Que po fâré cé sô mé chinto pou d'acouet.  
 Ne sé pa kin démon  
 Lâu trotté pai la boula  
 Du que dama Raymond  
 Lâu z'invouhié sa mouâda.  
 Lai ia din cè papâi, dâi potré tan bin fê;  
 Que la balla Caton n'in pâu droumi la né,  
 Fau pa s'in ébahi  
 Se lé valé l'an pquerro,  
 Ora po sé veti  
 Fau dâu fer, fau dâu verro,  
 Min dé gredon dé dra, rin que clliau dé coton  
 Et casu ti lé mâi dâi nové z'ajuston.

Lé dé kié veni fou  
 Kan sé vin la demindzo,  
 Ti clliau biô canezou  
 Et clliau tsapé dé sindzo.  
 Derrâi la tita l'an n'a sorta dé satson,  
 Coumin cin que iè vu po prindré lé pesson.

La kûa dâi gredon  
 Remessé la tserrâiré,  
 Et madama Raymond  
 Vâi que l'an su la lierré.  
 Le porton dâi sola que couaillon pâi tsemin,  
 Dâi faratté perto, que fan riré lé dzin.

Ora dité mé dan  
 Se noutré pâisânné  
 Po ratéla lé tsan  
 Ont fauta dé metânné.  
 Se fau tan sé tsouhi, sé catsi dâu sélâu,  
 Que restayon io san, ie ratéléri prâu.

La Lâpia d'amont, novimbro 1868. L. C.

La tombola organisée au Cercle de Beau-Séjour promet les plus beaux résultats. Les dons arrivent de tous côtés en abondance et les billets seront mis en vente incessamment. La variété des objets offerts, ainsi que leur nombre, feront de cette tombola un véritable musée de bienfaisance, et la soirée où le tirage aura lieu sera des plus attrayantes; de charmantes surprises sont réservées aux preneurs de billets: le sort exhibera par-ci par-là des objets qui provoqueront sans doute beaucoup de gaité dans l'assistance. — La dernière heure sonne; tous ceux qui ont l'intention d'être utiles à cette bonne œuvre sont priés d'envoyer leurs dons, qui seront reçus avec reconnaissance par le Comité organisateur.

Nous venons de recevoir un don sous une forme assez originale. Ce n'est que du papier, il est vrai, mais qui promet quelques jouissances aux gourmets. — L'idée est charmante et nous en félicitons le donateur.

Nous transcrivons :

Chez les Jaques, 25 novembre 1868.

Monsieur Monnet, à Lausanne,

En lisant hier le *Conteur vaudois*, j'ai pensé que je pourrais bien envoyer quelque chose pour la tombola de Beau-Séjour, et vous fais passer en conséquence un bon pour une livre de truites, que j'enverrai au gagnant.... quand je les aurai prises. — Vous aurez la complaisance de m'envoyer le nom du gagnant. Je puis vous affirmer que la truite du Noirvaux vaut bien le *medze* du Léman.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

J. CALAME-PERRIER.

Voici le bon :

Chez les Jaques (près Ste-Croix), 23 novembre 1868.

**B. P. une liv. truites.**

La première fois que j'en prendrai, je paierai franco à domicile à M..... ayant le N°... de la tombola de Beau-Séjour, en faveur des inondés, *une livre de truites*, valeur donnée avec plaisir.

*Bon pour une livre de truites.*

JULES CALAME-PERRIER.

PROTÈT.

*Explication :*

Les truites que je promets nagent tranquillement, à l'heure qu'il est, dans le ruisseau de Noirvaux, à 1100 mètres d'altitude, et ne pourront se prendre qu'au printemps prochain. Que le gagnant du présent billet ne craigne pas, elles lui seront envoyées, si ce n'est un jour, ce sera l'autre.

*Le dit.*

**Kobi le meunier.**

NOUVELLE BERNOISE.

(Imité de l'allemand.)

La vallée, qui est une des plus pittoresques et des plus belles du canton de Berne, se termine par une gorge boisée. La rivière y prend sa source, et après avoir parcouru une faible distance en murmurant contre ses rives pierreuses, ses eaux abondantes sont brusquement barrées par une digue et refoulées dans un canal qui les conduit sur la route d'un moulin.

L'habitation du meunier, avenante et propre, est ombragée de noyers touffus, et entourée, comme un maître de ses serviteurs, de plusieurs bâtiments qui forment dépendances. Entre ceux-ci et le moulin s'étend une vaste cour où les poules chantent et les canards barbottent, et au-dessous des branches vertes d'un gros prunier une fontaine gazouille tout proche d'un banc de pierre.

C'est sur ce banc qu'étaient assis, il y a quelques années, deux jeunes époux brillants également de jeunesse et de bonheur; devant eux, dans un berceau à roues, dormait le premier fruit de leur amour, un bel enfant aux joues d'un rose délicat. On était au printemps et les soirées étaient déjà doucement tièdes. Le soleil couchant couronnait de ses rayons d'or la cime du Stockhorn qui, pareil à un géant curieux, semblait regarder dans la vallée. Ce jour-là, le claquet du moulin était silencieux; c'était dimanche, et l'écluse levée offrait libre passage à la rivière.

Au faite de la colline qui domine la maison du meunier et la cour, étaient assis un monsieur de la ville et un vieux